Police sanitaire: mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie

2000/0221(COD) - 03/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de Mme Jillian EVANS (Verts/ALE, UK) avec un certain nombre d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). L'un des principaux amendements adoptés propose une période de transition de huit ans avant la suppression de l'usage des tatouages comme moyen d'identification des animaux, au profit des micropuces électroniques.